



## dette impayee envers carrefour banque

Par **tattou91**, le **26/05/2021** à **12:39**

en 2020 j ai reçu un courrier de la part d'un office de hussier pour règlement amiable d'une dette envers carrefour banque de 1877.01 € et maintenant j'ai reçu un autre courrier de la part d'une différente société de hussier pour la même dette mais le montant c'est 1871.59€ et mentionne que je suis condamné par un titre exécutoire en 2018 que je n'ai jamais reçu, je l'ai demandé de m'envoyer une copie et j'ai la reçue ce matin. comment je peux réagir maintenant et comment savoir si c'est un titre exécutoire vrai alors que il y a 3 ans et n'est pas mentionné dans le dernier courrier de 2020

Par **youris**, le **26/05/2021** à **13:11**

bonjour,

si vous n'avez rien reçu concernant ce titre exécutoire, c'est que vous avez sans doute changé d'adresse sans en avertir votre créancier.

pour savoir l'authenticité de ce titre exécutoire, vous pouvez contacter le greffe du tribunal qui a rendu cette décision.

salutations

Par **tattou91**, le **26/05/2021** à **14:01**

merci pour votre réponse, une autre question s'il vous plaît, puisque il a couru au justice donc je n'ai pas dépassé le délai de prescription en 2017 ? je crois ma dette est de 2015

Par **youris**, le **26/05/2021** à **16:02**

ce qui compte, c'est la date du titre exécutoire qui est valable 10 ans.